

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019

Objet : PROJET DE CONVENTION AVEC LE RESEAU FONCIER DE L'AIN POUR LA MISE A JOUR DE L'ATLAS DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE L'AIN

Membres élus présents : MM. AROT – BAILLY – BERTILLOT – BERTOLOTTI – BORTOT – DELLABLANCHE – FONTENAT – FRATTA – GALLET – GINOT – LUGAND – MARMILLON – MASCIOTRA – NALLET – PENON – PRADEL – VERNE

Membres associés présents : MM. GRUDA – LAMY – PIDOU – PIERROT - VIALON

Intervention de Frédéric Bortot, Vice-président Secrétaire

Cette convention est en fait une reprise de la convention déjà existante entre la CCI et le Conseil départemental de l'Ain depuis 2013. Mais il s'agit de l'élargir à l'ensemble des membres du Réseau Foncier de l'Ain à savoir : le Département, la DDT, l'EPF du l'Ain et la SAFER Auvergne Rhône-Alpes.

En effet, dans le cadre de la mise en place de l'observatoire des territoires et de l'atlas numérique des zones d'activités économiques (ZAE), le Département et la CCI de l'Ain avaient signé en 2013 une convention d'échange de données, toujours valide à ce jour.

Je vous rappelle que :

-L'Atlas des zones d'activités économiques est toujours consultable sur le site de l'ancienne Mission Economique de l'Ain et permet de consulter avec une carte interactive l'ensemble des zones d'activités de l'Ain avec leurs entreprises géolocalisées ;

-L'Observatoire des territoires de l'Ain consultable sur le site du Conseil départemental, comprend des données générales sur la démographie, l'habitat et l'économie. Il doit faire l'objet d'une refonte complète, car il n'est plus à jour.

Par ailleurs, le Réseau Foncier de l'Ain a été créé en 2018. Ce réseau a pour vocation d'accompagner les collectivités pour la mise en œuvre des stratégies foncières dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme, et notamment lors de la création de zones d'activités économiques.

Pour répondre à cet objectif, le Réseau Foncier de l'Ain souhaite mobiliser l'Atlas des zones d'activités en procédant à sa mise à jour. Le projet de convention a donc pour objet de déterminer les conditions d'échanges et d'utilisation de données entre le Réseau Foncier de l'Ain et la CCI de l'Ain concernant cet outil.

Concrètement, nous allons fournir les mêmes données que depuis 2013, à savoir :

-des données statistiques à l'échelle communale (nombre d'établissements, effectif salarié moyen, taux de radiation, taux de création ...)

-certains champs du fichier consulaire des établissements permettant la géolocalisation des établissements / zone d'activités, associée à une fiche d'information : raison sociale, enseigne, tranche effectif, code APE, activité.

Concernant le droit d'usage des données, les données du fichier consulaire ne seront utilisables que pour la création d'une couche géographique "établissements".



Le fichier consulaire ne sera en aucun cas téléchargeable, contrairement aux autres indicateurs que la CCI fournit à l'échelle communale.

De son côté, la CCI sera destinataire :

- du fichier de géolocalisation de toutes les entreprises de l'Ain,
- du contour et contenu de toutes les zones d'activités de l'Ain.

Ces éléments nous seront utiles dans le cadre de la production d'études ou pour le suivi notamment du déploiement de la fibre optique dans les zones d'activités.

Il vous est demandé de bien vouloir donner votre accord à ce projet de convention de la CCI avec le Réseau Foncier de l'Ain pour la mise à jour de l'Atlas des zones d'activités économiques, selon les conditions exposées ci-dessus.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019

Objet : PROJET DE CONVENTION AVEC LE RESEAU FONCIER DE L'AIN POUR LA MISE A JOUR DE L'ATLAS DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE L'AIN

L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, Vice-Président Secrétaire, donne son accord à ce projet de convention entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain et le Réseau Foncier de l'Ain pour la mise à jour de l'Atlas des zones d'activités économiques, selon les conditions exposées ci-dessus.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	32
- Nombre de Membres présents	17
- Nombre de voix pour	17
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

